

Domaine AF GROS

5 Grande Rue

21630 Pommard

Siret 383 96734600016

Madame Tania Cristina LUIS LEITE

2 Rue Pierre Carillon

71350 Saint Loup Géanges

Pommard le 2 mars 2026,

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier en LRAR reçu le 25 février 2026, par lequel vous sollicitez le bénéfice d'un congé parental d'éducation.

Après vérification des conditions prévues par le Code du travail, nous vous confirmons que votre demande est recevable.

En conséquence, votre congé parental d'éducation débutera le 3 avril 2026 (le lendemain de la date de fin de votre congé maternité tel qu'il figure sur le courrier de la MSA du 19/7/2025) pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 3 octobre 2026.

Pendant cette période :

- Votre contrat de travail sera suspendu

Nous vous rappelons que vous pourrez solliciter le renouvellement ou la modification de votre congé dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

À l'issue de ce congé, vous retrouverez votre emploi précédent conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Madame Caroline PARENT GROS

Directrice Générale